

SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE

JOURNÉES INTERNATIONALES 2015

Atelier

LES BIEN COMMUNS

Sections « droit comparé » et « ressources naturelles et énergie »

Avec l'association du CEPRISCA

Rapporteurs généraux

Aurore CHAIGNEAU, *professeur à l'Université de Picardie Jules Verne, présidente de la section « droit comparé » de la SLC,*

Jean LATOURNERIE, *avocat au barreau de Paris et*

Marc CLÉMENT, *premier conseiller à la Cour administrative d'appel de Lyon, président de la section « ressources naturelles et énergie » de la SLC*

PRÉSENTATION

La grande majorité des ordres juridiques a consacré un droit individuel de propriété. Ce droit confère à son titulaire les pouvoirs les plus étendus sur ses biens. Les législations connaissent également d'autres droits attribuant à leurs titulaires des pouvoirs sur les biens d'autrui pour garantir certaines utilités. L'éventail de ces droits est large, partant de droits d'usage individuels jusqu'à des droits collectifs ou publics. L'articulation de différents droits les uns avec les autres permet ainsi la conciliation d'intérêts différents autour d'un bien ou d'un ensemble de biens qui peuvent avoir un intérêt pour tous.

Cet atelier propose d'étudier la fabrication du commun, c'est à dire la protection d'intérêts communs par la reconnaissance de droits individuels multiples sur les biens. Ces droits permettent de valoriser des usages des biens possédés en propre, de les protéger en concurrençant ou en complétant les droits du propriétaire qu'il soit public ou privé.

Les législations nationales connaissent, tantôt dans le droit public tantôt dans le droit privé, des formes de démembrement de propriété ou de superposition de droits permettant l'expression de cette diversité. Ces techniques peuvent également être utilisées pour faire émerger un intérêt commun en *ad hoc*. La technique des servitudes permet par exemple de faire coexister l'intérêt d'un propriétaire avec celui d'un tiers propriétaire ou ceux d'une collectivité. D'autres institutions permettent encore d'aménager dans des conventions les usages des biens pour concilier les intérêts de personnes physiques ou morales avec ceux d'une association de défense de l'environnement ou du patrimoine culturel, etc.

Nous feront ainsi l'hypothèse que le commun – common – peut ressortir d'un ensemble de droits et de contrats qui se superposent et qui s'ajoutent à l'exercice de droits de propriété sans nécessairement le contrarier.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- F. BELLIVIER, Chr. NOIVILLE, *La bioéquité*, Paris, Autrement, 2009.
- M. CORNU, *Les modèles propriétaires, au XXI^e siècle*, actes du colloque international organisé par le CECOJI, LGDJ, 2012.
- P. DARDOT C. LAVAL, *Commun, Essai sur la Révolution au XXI^e siècle*, La découverte 2014.
- M. A. HELLER, « The Tragedy of the Anticommons : Property in the Transition from Marx to Markets », *Harvard Law Review*, 111 (1998), p. 622 et s.
- C. LOGEAT, *Les biens privés affectés à l'utilité publique*, L'harmattan, 2011.
- A. LUCARELLI, J. MORAND-DEVILLE, « Biens communs et fonction sociale de la propriété, Le rôle des collectivités locales », *Revue du MAUSS permanente*, 23 avril 2014.
- U. MATTEI, *Beni comuni. Un Manifesto*, Laterza, 2011.
- P.-F. MERCURE, « L'échec des modèles de gestion des ressources naturelles selon les caractéristiques du concept de patrimoine commun de l'humanité », *Revue de droit d'Ottawa/Ottawa Law Review*, 1996-1997 vol 28, p. 45.
- E. OSTROM, *Governing the commons, the evolution of institutions for collective actions*, Cambridge university Press, 2009.
- Parance J. de Saint Victor, *Repenser les communs*, CNRS éd. 2014.
- S. RODOTÀ, *Il terribile diritto. Studi sulla proprietà privata e i beni comuni*, Il Mulino, 2013.
- F.-G. TRÉBULLE « La propriété à l'épreuve du patrimoine commun : le renouveau du domaine universel, *Études offertes au professeur Malinvaud*, Lexis Nexis, 2007.
- S. VANUXEM, *Les choses saisies par la propriété*, bibliothèque IRJS éditions, t. 35, 2012.

QUELQUES QUESTIONS INDICATIVES POUR LA PRÉPARATION DE L'ATELIER

1. Quelles sont les instruments juridiques les plus efficaces pour encadrer l'usage des biens ? Quels sont les usages de la théorie de l'affectation, ou de la destination des biens ?
2. Ces dispositions s'inscrivent-elles dans un droit spécial, dans le droit civil ou le droit foncier ?
3. Comment le législateur et les tribunaux articulent-ils les droits des propriétaires avec d'autres intérêts en présence.
4. Existe-t-il des conventions ou les programmes de protection du patrimoine qui limitent les usages des biens pour leur protection.
5. Quels sont les exemples récents de limitations du droit de propriété (public ou privé) adoptées dans le but de protéger l'environnement ?
6. Le droit public, le droit foncier ont-ils connus des adaptations récentes aux fins de mieux définir l'usage de biens d'utilité commune ?
7. Existe-t-il des limitations temporelles à la propriété et aux droits d'usage ?
8. Comment les droits de propriété intellectuelle viennent-ils s'articuler avec des droits sur des biens corporels pour modifier les droits du propriétaire ?
9. Quelles sont les finalités recherchées dans la limitation des droits du propriétaire ?